

# déi Lénk

**David Wagner**

**Député**

Luxembourg, le 15 novembre 2024

## **Concerne: Question parlementaire relative à l'Ad'Report**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais poser la question parlementaire suivante à Madame le ministre des Médias

L'État verse 55.000 € par an pour la mise en place d'une pige publicitaire. Le budget 2024 ainsi que le budget 2025 conçoit dans le budget du Ministère d'État - section Médias et Communications - cette somme sous le titre « Prise en charge par l'État des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise » dans la continuité des années précédentes.

Les rapports des piges publicitaires des dernières années, aussi appelés « Ad'Report », étaient régulièrement publiés en mars. C'était le cas en 2023, 2022 et 2021. En 2020 il y a eu un retard dû à la pandémie de Covid, le rapport a été publié mi-avril.

Partant j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre :

1. L'Ad'Report 2023 a-t-il déjà été publié ?
2. Y a-t-il eu un changement de la part du Ministère en ce qui concerne la commande et le calendrier de la publication ?
3. La pige publicitaire de 2023 a-t-elle déjà été payée ?
4. Si l'Ad'Report 2023 n'a pas encore été publié, pourquoi est-ce le cas ? Et quand sera-t-il publié ?

Avec mes salutations respectueuses,

David Wagner



Député